

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2123

commission principale : développement économique

objet : **Comité exécutif Citynet - Séminaire euro-asiatique de novembre 2004 - Convention**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte géo-stratégique

L'agglomération de Lyon se trouve aujourd'hui concernée par la croissance économique forte et durable en Asie. En même temps, ses habitants témoignent désormais régulièrement de l'intérêt que suscite pour eux le rapprochement avec une partie du monde toujours considérée comme lointaine. Son rayonnement doit pouvoir tenir compte de cette donne qui se traduit, entre autres, par l'accélération des échanges économiques et humains entre notre métropole et l'Extrême-Orient. Il ne s'agit là que de renouer avec une tradition qui ne remonte pas qu'aux soyeux mais à d'autres acteurs économiques ou de la pensée. Cette prédisposition est assurément un atout, à l'heure où l'attractivité des territoires pour les entreprises et pour les hommes est un enjeu du développement et où la vitalité asiatique tend à trouver sur le sol européen un lieu d'investissements (entreprises), de partenariat scientifique et technique, d'apprentissage (étudiants, apprentis, etc.), voire d'épanouissement culturel. L'établissement du Jetro (promotion industrielle et technologique) puis d'un consulat à Lyon démontre que, pour sa part, le Japon est attentif à l'intérêt que représente notre ville pour un nombre croissant de ses ressortissants et entreprises. Il a donc été décidé en 2003 d'étudier les pistes d'un renforcement des liens entre Lyon et sa ville-sœur Yokohama (3,5 millions d'habitants, seconde ville du Japon, l'une des capitales nipponnes des biotechnologies), d'une part, et le réseau de villes Citynet, d'autre part.

Basé précisément à Yokohama, soutenu et présidé par cette ville, Citynet compte, parmi ses membres, des villes avec lesquelles Lyon entretient déjà des liens privilégiés comme Ho Chi Minh Ville (intervention de l'Agence d'urbanisme) ou Shanghai mais aussi d'autres métropoles d'envergure mondiale comme Séoul, Hanoï, Bangkok, Kuala Lumpur ou encore Bombay et Manille. Lyon est l'unique membre européen de Citynet et dispose d'un siège à son comité exécutif qui se réunit annuellement dans l'une des villes du réseau. A ce titre, la Communauté urbaine l'accueillera en 2004 sur sa proposition faite en 2002, avec l'accord unanime des autres membres du comité et du Bureau restreint du 27 janvier 2003. Cette manifestation sera l'occasion, pour plusieurs hauts magistrats asiatiques parmi lesquels figure le maire de Yokohama, de séjourner dans notre agglomération.

A cette perspective, se conjugue celle de la célébration cette année du quarante-cinquième anniversaire du jumelage entre Lyon et Yokohama dont le jeune maire, récemment élu, a clairement affirmé son souhait de dynamiser les relations avec Lyon, en particulier dans les domaines de la lumière, des échanges de jeunes et de l'organisation d'événements festifs (festival annuel du film français à Yokohama, souhait d'échanges dans le domaine musical).

Les visites de délégations de la Communauté urbaine à Yokohama (en marge du Forum mondial de l'eau de Kyoto en mars 2003) puis à Muntinlupa (Manille, lors du dix-huitième comité exécutif de Citynet, en octobre 2003), la visite d'une déléguée de Citynet à Lyon en juin et en décembre 2003 ont été l'occasion d'échanges actifs et de réflexions partagées. Il est apparu essentiel aux villes asiatiques que Lyon soit l'agent privilégié en Europe du rapprochement entre Citynet et l'organisation Eurocités, basée à Bruxelles, dont la Communauté urbaine est membre.

Plus largement et à la suite d'initiatives particulièrement heureuses en terme de rayonnement international (inscription de Lyon au patrimoine de l'Humanité, accueil du G 7, etc.), le contexte apparaît particulièrement favorable pour que Lyon assume un rôle clé dans un processus quasiment historique de mise en réseau de villes asiatiques et européennes, et ce, dans une double perspective :

- la stimulation de la coopération décentralisée et du développement des échanges économiques entre l'Union européenne et les pays industrialisés ou émergents à croissance soutenue d'Asie,
- l'affirmation du rôle international de Lyon en Europe en tant que lieu privilégié de dialogue entre les cultures, d'expression du désir de concorde et de besoin d'humanisme, dans un monde où les peurs et les doutes conduisent trop souvent au repli sur soi.

L'année 2004 : lancement de la stratégie asiatique de la Communauté urbaine

Les différents échanges de vues entre la Communauté urbaine et ses partenaires asiatiques ont abouti à l'idée de lier, à la célébration du quarante-cinquième anniversaire du jumelage Lyon-Yokohama, l'organisation à Lyon du dix-neuvième comité exécutif de Citynet et de faire suivre celui-ci d'un séminaire euro-asiatique à fort caractère symbolique qui témoignerait de la capacité de notre métropole à stimuler les rapprochements euro-asiatiques. Cet événement à triple détente se tiendra du 15 au 20 novembre 2004.

Le séminaire sera l'occasion de réunir à Lyon pendant deux jours entre cinquante et quatre-vingts personnes dont une trentaine de maires de grandes villes asiatiques et de grandes villes européennes engagées dans des projets de coopération avec l'Asie, des représentants de l'administration française et des institutions financières internationales de la Commission européenne et des agences bilatérales d'aide au développement. L'Asie est aujourd'hui le lieu d'une multiplication des projets urbains, publics ou privés, dont les dispositifs ne sont pas toujours formatés pour traiter de questions qui relèvent des prérogatives les plus délicates des autorités locales : intercommunalité, participation des habitants à la prise de décision, définition du prix des services publics, formation des cadres territoriaux à la gestion de projets. Les carences de ces dispositifs peuvent être un handicap sérieux pour la durabilité des projets. L'objectif du séminaire sera de réfléchir à la place de la coopération décentralisée dans le processus général de coopération internationale dans le domaine urbain en Asie (services municipaux, sécurité urbaine, environnement, etc.), et d'être un moment privilégié d'échanges sur les bilans d'expériences. Il devra surtout être l'occasion d'identifier des partenariats de ville à ville opportuns sur ces questions et d'impulser la création d'un cadre permanent de dialogue spécifiquement euro-asiatique qui consacre le rôle d'appui technique et culturel essentiel de la coopération décentralisée aux organismes nationaux et internationaux dans les processus de développement urbain.

Pour affirmer de la meilleure façon le partenariat à engager pour construire des relations pérennes entre les villes européennes et les villes asiatiques, la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération de la Communauté urbaine a formulé une demande de soutien auprès du programme européen Asia urbs destiné à permettre le financement de cette mise en réseau sur une période de deux années à l'issue de laquelle des effets durables de coopération pourraient être obtenus. Les partenaires signataires du projet dénommé Pro Act sont l'association Eurocités, la ville de Colombo (Sri Lanka), l'association Economie et humanisme et la Communauté urbaine ainsi que Citynet comme partenaire associé, principal réseau de villes asiatiques. Une quinzaine de grandes villes des deux continents ont déjà apporté un soutien formel à ce projet.

Ce projet a reçu l'accord de la commission européenne et a été notifié à la Communauté urbaine, chef de projet, par lettre en date du 22 juin 2004. Le montant de l'aide apportée est de 400 000 € et couvre ainsi 71,55 % de l'ensemble des coûts (coûts directs et apports en nature) pour les quatre partenaires du projet (Communauté urbaine, Eurocités, ville de Colombo, Economie et humanisme).

Dans cette perspective, la Communauté urbaine organisera donc à Lyon les 18 et 19 novembre 2004 un séminaire international, premier temps du projet dont la durée globale est de deux années.

Les objectifs du séminaire sont de :

- tirer le bilan d'actions de coopération déjà existantes associant villes européennes et asiatiques dans des projets urbains en relation avec les bailleurs de fonds internationaux,
- connaître les attentes des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et préciser les missions à confier à un réseau euro-asiatique de villes facilitant la préparation de projets de coopération décentralisée en liaison avec ces bailleurs de fonds,
- favoriser, par la rencontre entre élus et hauts responsables municipaux, la préfiguration de partenariats pour la conduite de projets à tenir dans les années à venir.

Le séminaire s'intéressera aux secteurs les plus souvent au cœur des actions urbaines des bailleurs de fonds en Asie : l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, les transports publics et l'organisation des déplacements.

Quatre-vingts participants sont attendus à ce séminaire. Le séminaire s'adresse en priorité aux villes et aux grands bailleurs de fonds.

En ce qui concerne les villes, chaque ville sera représentée par un élu (maire ou maire-adjoint) et par un responsable technique. Les métropoles suivantes ont été pressenties pour participer, compte tenu de leur intérêt pour le projet Pro Act et de leur expérience de partenariat euro-asiatique.

Pour ce qui concerne les villes asiatiques, le financement Asia urbs permet l'invitation (frais de déplacements et de séjour) pour quatorze maires de grandes villes asiatiques dont la première liste est : Yokohama, Bangkok, Colombo, Bombay, Hanoï, Ho Chi Minh Ville, Séoul, Shanghai, Kuala Lumpur, Phnom Penh, Vientiane, Karachi, Katmandou, Jaipur, Dhaka, Bandung, Manille, Guangzhou.

Les villes européennes sont Bruxelles, La Haye, Leipzig, Lyon, Bristol, Athènes, Dublin, Marseille, Venise, Grenoble, Saint Etienne, Madrid, Vienne, Belfast, Paris, Manchester, Birmingham, Toulouse.

Les réseaux de villes et le secrétariat de l'Asem seront représentés par une ou deux personnes : secrétariats de Citynet, des Eurocités, de Cités unies France, du LGIB (Royaume-Uni).

Les bailleurs de fonds internationaux (un représentant chargé des projets urbains en Asie) sont la Commission européenne, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le programme des Nations unies pour le développement, Unescap, GTZ (Allemagne), AFD (France), ministère des affaires étrangères (France), Danced et Danida (Danemark), Sida (Suède), Jica (Japon), JBIC (Japon), DFID (Royaume uni), SDC (Suisse), Finida (Finlande), ministère des affaires étrangères italien, etc.

En outre, une dizaine de bailleurs de fonds privés (un représentant par organisme) souvent associés aux agences publiques de coopération dans des actions en Asie seront invités, notamment des fondations européennes (Friedrich Ebert, Raoul Wallenberg, etc.) et quelques grandes entreprises actives dans les secteurs couverts par le programme (Veolia environnement, Thames water, Tractebel, Suez ondeo, etc.).

Outre une manifestation internationale, le séminaire euro-asiatique doit être également l'occasion d'une large mobilisation des acteurs locaux désireux de contribuer au rapprochement entre Lyon et l'Asie et d'une explicitation réussie et motivante des enjeux de la coopération décentralisée euro-asiatique.

Le budget total pour l'ensemble des partenaires du projet Asia Urbs-Pro Act : durée de deux années - 24 mois - (septembre 2004 à septembre 2006), sur trois exercices budgétaires (2004, 2005 et 2006) :

- budget total pour tous les partenaires	558 971 €
. recettes	558 971 €
dont contribution	
Union européenne (soit 71,55 %)	400 000 €
- dépenses totales des partenaires	558 971 €
. frais de personnel	178 721 €
. per diem	112 002 €
. voyages et hébergement	103 500 €
. publications + organisation de séminaires	
+ web site	119 300 €
. sous-traitance Citynet	8 880 €
. frais généraux (7 % du total)	36 568 €

Le budget de la Communauté urbaine en tant que partenaire du projet Asia Urbs Pro Act

Le budget global éligible de la Communauté urbaine s'élève à 262 926,80 € et comprend l'ensemble des apports en nature et des coûts directs.

L'apport net de la Communauté urbaine est constitué exclusivement d'apports en nature (salaires) et s'élève à 67 422,98 €. Cela correspond à des salaires existants (équipe projet). Il n'y a pas de création de poste dédié sur l'ensemble et la durée de l'opération.

La contribution européenne versée à la Communauté urbaine s'élève à 195 503,82 € et permettra donc de couvrir toutes les dépenses directes liées au séminaire.

Le budget global éligible de la Communauté urbaine représente 47 % du budget global de l'ensemble des partenaires du projet Asia Urbs Pro Act pour les trois années budgétaires 2004, 2005 et 2006.

Le séminaire euro-asiatique à Lyon (15-19 novembre 2004)

Lors de sa séance du 27 janvier 2003, le Bureau restreint de la Communauté urbaine a accepté l'accueil du comité exécutif de Citynet et du séminaire euro-asiatique de novembre 2004. Ce séminaire s'inscrit totalement dans le projet global dont il constitue une des premières réalisations.

Le soutien Asia Urbs à la Communauté urbaine pour le séminaire euro-asiatique permet le séjour de quatorze villes asiatiques (deux personnes par ville), pour une durée de six jours, ainsi que celui des délégués européens sur quatre jours.

Les frais de déplacement des quatorze maires asiatiques sont également prévus sur le financement accordé à la ville de Colombo.

Citynet apporte un financement complémentaire pour la tenue de son comité exécutif.

Les frais directs du séminaire euro-asiatique sont financés à 100 % par l'Union européenne.

Les relations entre la Communauté urbaine et l'association Economie et humanisme

Economie et humanisme est partenaire du projet par son apport scientifique dans le domaine des services urbains en Asie et de sa capacité à formuler les problématiques pouvant faire l'objet de partenariats euro-asiatiques. Le mode de rémunération de Pro Act, basé sur une indemnisation des salaires sans charges ni frais de structure, a conduit la Communauté urbaine à prévoir une rémunération complémentaire négociée sous forme d'une subvention à Economie et humanisme pour chacune des trois années calendaires. Cette subvention complémentaire serait de 20 000 € annuels pendant trois ans, soit 60 000 € sur la période. Au titre de l'année 2004, la subvention de fonctionnement de 20 000 € de la Communauté urbaine à Economie et humanisme sera délibérée au cours du Conseil du 20 septembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 et celle en date du 20 septembre 2004 ;

Vu la notification de ce projet à la Communauté urbaine par lettre en date du 22 juin 2004 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que dans le délibéré, il convient de préciser :

- alinéa 5, le montant des dépenses qui s'élèveront à **558 971 €**,
- alinéa 6, le montant des recettes qui s'élèveront à **400 000 €**.

DELIBERE

1° - Accepte :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - d'organiser, à la suite de ce comité exécutif, un séminaire euro-asiatique en novembre 2004.

2° - Confirme l'organisation du comité exécutif de Citynet à Lyon en novembre 2004.

3° - Approuve le programme européen Asia Urbs-Pro Act permettant le financement du programme global dont les manifestations de novembre 2004.

4° - Autorise monsieur le président à signer :

- a) - la convention à intervenir avec la commission européenne,

b) - des conventions avec les partenaires du projet selon les termes de la convention à signer avec la commission européenne.

5° - Les dépenses qui en résulteront et d'un montant de 558 971 €, seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004, 2005, 2006 - compte 628 780 - fonction 04 - opération n° 0953.

6° - Les recettes attendues qui s'élèveront à 400 000 € seront inscrites au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004, 2005, 2006 - compte 747 700 - fonction 04 - opération n° 0953.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,